



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 26 00056

Date de dépôt : 04/06/2026

Demandeur : Monsieur Falck Louis

Pour : Installation de caravanes

Adresse du terrain : Rue Jacob à POMMEUSE
(77515)

ARRÊTÉ URBA 2026/073
D'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 04/06/2026 par Monsieur Falck Louis demeurant 3 Rue Jacob à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 05/06/2026 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour l'installation de caravanes ;
- Sur un terrain situé Rue Jacob à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée du 15/11/2018 ;

VU la mise en compatibilité Déclaration de Projet en date du 02/09/2025

VU l'arrêté municipal n° 2026/023 en date du 20/03/2026 portant délégation de fonction dans le domaine de l'urbanisme à Madame Jacqueline DUCEILLIER ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il est fait **OPPOSITION** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à POMMEUSE, le 26 juin 2026

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,
Jacqueline DUCEILLIER



NOTA :

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que :

- **Des travaux entrepris sans autorisation sont susceptibles de poursuites pénales.**

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.